

CREATION D'UN PARCOURS NO-KILL SUR L'ANDAN A ST PRIX (03)



**Demande formulée par l'AAPPMA de LAPALISSE avec l'appui technique de
la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Allier**

M. LELIEVRE, Octobre 2009

Sommaire

1	OBJET DE LA DEMANDE	2
2	CONTEXTE DU PROJET.....	2
3	PRESENTATION DU RUISSEAU L'ANDAN.....	3
4	OBJECTIFS DU PARCOURS NO-KILL	3
5	PRINCIPES DU NO-KILL SUR L'ANDAN ET PROPOSITION DE REGLEMENT	4
5.1	ASPECT REGLEMENTAIRE CONCERNANT LES MODES DE PECHEES AUTORISEES	4
5.2	AUTRES RECOMMANDATIONS PARTICULIERES	4
6	PLAN DE SITUATION ET LIMITE DU PARCOURS NO-KILL SUR L'ANDAN	4
7	INFORMATION DES PECHEURS	6
8	DUREE DE LA MESURE DE PARCOURS NO-KILL SUR L'ANDAN.....	6
9	SUIVI ET EVALUATION DE LA MESURE.....	6
9.1	RESULTATS DES PECHEES ELECTRIQUES.....	7
10	MESURES COMPLEMENTAIRES A ENVISAGER.....	9
11	ANNEXES	9
11.1	COURRIER DE DEMANDE OFFICIELLE DE L'AAPPMA DE LAPALISSE POUR LA CREATION DU PARCOURS NO-KILL SUR L'ANDAN	9
11.2	COPIE DES BAUX DE PECHE SUR L'ANDAN	9
11.3	DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22 NOVEMBRE 2008 DE L'AAPPMA APPROUVANT LE PROJET DE CREATION DE PARCOURS NO-KILL	9

1 Objet de la demande

L'AAPPMA de Lapalisse souhaite créer **un parcours no-kill (sans tuer)** sur les populations de salmonidés (truite fario essentiellement) sur les lots dont elle détient les droits de pêche sur le ruisseau l'Andan, affluent de la Besbre dans le département de l'Allier. Elle a donc, par courrier en date du 9 mars 2009 (joint en annexe), sollicité l'appui technique de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique de l'Allier pour mener à bien la réalisation de ce dossier.

2 Contexte du projet

L'AAPPMA de Lapalisse a, en 2008, établi un bail (joint en annexe) avec les propriétaires privés pour détenir le droit de pêche sur une partie des berges du ruisseau l'Andan, depuis sa confluence avec la Besbre jusqu'au pont au lieu dit la Chaussée. Ce bail induit des obligations de l'AAPPMA pour la gestion piscicole de ce cours d'eau. Il a donc été décidé de réaliser une gestion piscicole et halieutique spécifique sur le ruisseau de l'Andan en créant un parcours no-kill (sans tuer). L'objectif principal de cette gestion particulière est de protéger les populations de truite fario (*salmo trutta fario*) et ainsi d'augmenter le peuplement naturel de cette espèce dans ce ruisseau.

Ce projet a été validé en réunion du bureau de l'AAPPMA de Lapalisse puis validé par ses adhérents, à l'unanimité, à l'occasion de l'Assemblée Générale du 22 novembre 2008. (Délibération jointe en annexe).

3 Présentation du ruisseau l'Andan

L'Andan est un affluent de la Besbre, prenant sa source à la limite de deux communes de la communauté de communes de Lapalisse, que sont Droiturier et Andelaroche, serpente dans les bois de la vallée franchissant successivement le pont romain et le pont de la vallée sur l'ancienne voie impériale. Ce ruisseau de première catégorie, rencontre et longe la route nationale 7 au niveau de Saint Prix, c'est d'ailleurs dans cette même commune qu'il conflue avec la Besbre juste sous le pont de la RN7.

L'Andan présente deux morphologies relativement distinctes. Il se caractérise par une succession de plats lenticulaires et profonds avec un profil méandreux dans sa partie supérieure, le substrat étant essentiellement composé d'éléments fins, sable et vase. Ensuite, à la faveur d'une augmentation de sa pente lorsqu'il rentre dans les bois, le long de la RN 7, il devient essentiellement courant avec un substrat composé de blocs et de cailloux grossiers.

L'Andan subit de nombreuses perturbations dont les principales sont :

- La présence d'étangs en amont qui génèrent un colmatage du substrat par des particules fines, sables et vases, lors des vidanges et la présence d'espèces indésirables sur un cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole comme la Perche soleil, le poisson-chat ou le black-bass...
- La présence de la carrière de St Prix à proximité qui lors de fortes pluies envoie par lessivage ou par l'écoulement de ses eaux pluviales, des matières fines dans le cours d'eau entraînant un ensablement de celui-ci et un colmatage du substrat...
- Un piétinement important par les bovins dans sa partie supérieure qui s'écoule dans des prés entraînant une instabilité des berges, la mise en suspension de matières fines et donc un colmatage du substrat du ruisseau.
- Les travaux répétés de la Nationale 7 qui ne sont pas sans impacts sur la qualité du ruisseau puisque des matériaux fins se retrouvent régulièrement, par lessivage, à l'occasion de fortes pluies, dans le ruisseau.

4 Objectifs du parcours no-kill

La création d'un parcours no-kill sur l'Andan a plusieurs objectifs :

- Préserver de la population de truites fario de l'Andan par remise à l'eau systématique de toutes les truites capturées.
- Augmenter le peuplement naturel de l'Andan par préservation des géniteurs de truites fario.
- Permettre de créer un ruisseau pépinière pour ensemercer naturellement la Besbre.
- Faire coïncider la pratique de la pêche avec la préservation d'une espèce sensible, la truite fario.
- Sensibiliser les riverains, les usagers et les élus au potentiel piscicole et écologique du ruisseau afin de limiter les pressions sur celui-ci.
- Créer un premier parcours no-kill dans le département de l'Allier qui en ait dépourvu alors que ce type de gestion est répandu et approuvé dans d'autres départements français et à l'étranger.
- Faire évoluer les mentalités des pêcheurs avec ce type de parcours qui viennent avant tout pour pratiquer leur loisir (leur passion) et non avec l'intention de manger du poisson.
- proposer un parcours sportif avec une densité de beaux poissons (supérieure à la taille réglementaire) généralement supérieure par rapport aux autres parcours de pêche du département.
- Favoriser la pratique de techniques de pêche aptes à attirer les jeunes.
- Proposer une alternative aux traditionnelles réserves totales de pêche par des parcours où seul le prélèvement des espèces sensibles (truite fario) est interdit.

5 Principes du no-kill sur l'Andan et proposition de règlement

5.1 Aspect réglementaire concernant les modes de pêches autorisés

- Pêche autorisée au toc uniquement avec l'emploi d'appâts naturels (ver de terre, teigne...) avec une seule canne tenue en main.
- Utilisation de leurres et d'appâts artificiels interdits
- Remise à l'eau obligatoire de toutes les truites quelque soit leurs tailles.
- Hameçons simples et sans arillons obligatoire afin de limiter les blessures occasionnées au poisson et ainsi augmenter ses chances de survies après le lâcher. En effet, l'utilisation d'hameçons sans arillon assure un décrochage plus facile et permet de remettre à l'eau le poisson plus vite, ce qui réduit le stress occasionné.
- Concernant les autres points réglementaires (date et horaire de pêche...) et la capture des autres espèces, la réglementation générale de la 1^{ère} catégorie piscicole s'appliquera.

5.2 Autres recommandations particulières

Les pêcheurs fréquentant ce parcours no-kill seront incités à respecter leurs prises et l'environnement. Ainsi, il sera demandé aux pêcheurs de respecter les recommandations suivantes :

- Le poisson ayant été ferré, il devra être récupéré le plus rapidement possible afin d'éviter son épuisement.
- L'utilisation de l'épuisette est conseillée afin de limiter le temps de la capture et diminuer ainsi la fatigue du poisson.
- Limiter la manipulation du poisson une fois capturé :
 - o Garder le poisson dans l'eau le plus possible et éviter l'exposition à l'air
 - o Décrocher le poisson dans l'eau dans la mesure du possible.
 - o Ne jamais mettre les doigts dans les branchies ou dans les yeux
 - o Ne pas tenir de très gros poissons seulement par la mâchoire pour ne pas endommager les vertèbres ou la gueule
 - o Tenir les gros poissons à l'horizontale
 - o Se mouiller les mains avant la manipulation ou utiliser des gants de tissu mouillés
 - o Dans la mesure du possible, laisser le poisson dans l'eau
- Couper le fil en cas d'engame profond. En cas d'engame profond, le fait de couper le fil au ras de la gueule permet d'augmenter les taux de survie de 20%.
- Respecter l'environnement en emportant systématiquement ses déchets.
- Respecter les clôtures en utilisant les échaliers créés par l'AAPPMA.

6 Plan de situation et limite du parcours no-kill sur l'Andan

Limites du parcours :

Aval : Confluence avec la Besbre

Amont : Pont au lieu dit la Chaussée

La carte ci-dessous (figure 1) présente le linéaire du parcours no-kill, sa limite amont et aval.

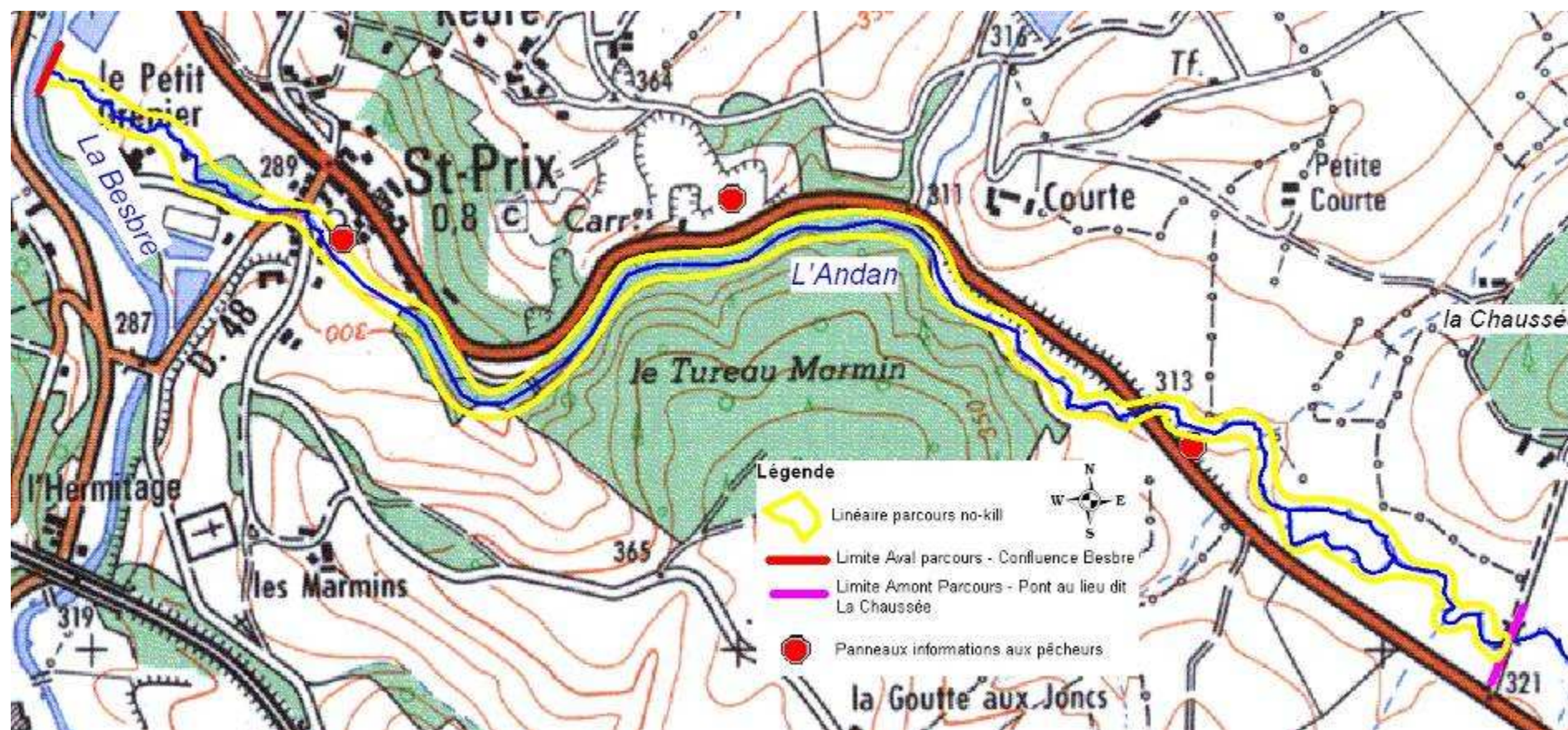


Figure 1 : Plan de situation du parcours no-kill Andan

7 Information des pêcheurs

Afin d'informer les pêcheurs sur ce parcours no-kill, des panneaux d'informations seront disposés au niveau des différents points d'accès à l'Andan. Ces points, mentionnés sur la carte de situation (figure 1), sont :

- La place de l'Eglise à Saint Prix
- Le Parking face à la carrière de Saint Prix
- Au niveau du pont enjambant la N7

Ces panneaux présenteront le règlement du parcours no-kill, les limites ainsi que les recommandations afférentes à ce parcours.

En complément de ces panneaux d'informations, des panneaux portant la mention « Parcours no-kill, remise à l'eau des truites obligatoires » seront disséminés sur l'ensemble du linéaire du parcours.

Enfin, une information à partir d'affiches et de dépliants sera réalisée auprès des pêcheurs chez tous les dépositaires de cartes de pêche de l'AAPPMA de Lapalisse.



Figure 2 : Type de panneau servant à informer les pêcheurs sur le parcours no-kill

8 Durée de la mesure de parcours no-kill sur l'Andan

Il est proposé que ce parcours no-kill soit instauré, par arrêté préfectoral, dans un premier temps pour une durée **de 5 années**. A l'issue de cette période, un bilan de la mise en place de ce parcours no-kill sera réalisé dans le but d'envisager ou non la reconduction de cette mesure de gestion. Le bilan portera à la fois sur l'impact de cette gestion sur les populations de truites de l'Andan mais également sur la fréquentation de ce parcours par les pêcheurs.

9 Suivi et évaluation de la mesure

Afin d'évaluer l'impact de cette mesure de gestion particulière sur les populations de truite fario de l'Andan, un suivi des peuplements par pêche à l'électricité sera réalisé régulièrement. Ce suivi doit permettre d'évaluer l'évolution de la population, non seulement en termes de densité mais également en termes de structures de peuplement notamment pour mettre en évidence un éventuel recrutement naturel. Dans ce cadre, un point zéro a été réalisé sur l'Andan par pêche à l'électricité, le 30 septembre 2009, pour connaître la situation avant la mise en place de ce parcours no-kill. Deux stations présentant des caractéristiques morphologiques différentes ont été échantillonnées. La première se situe sur le secteur aval, dans les bois le long de la carrière, où la pente est la plus importante et le substrat plus grossier et caractérisée par des secteurs courants. La deuxième se situe, à l'amont dans le secteur plus lent, dans les prés et caractérisée majoritairement par des plats et des profonds.

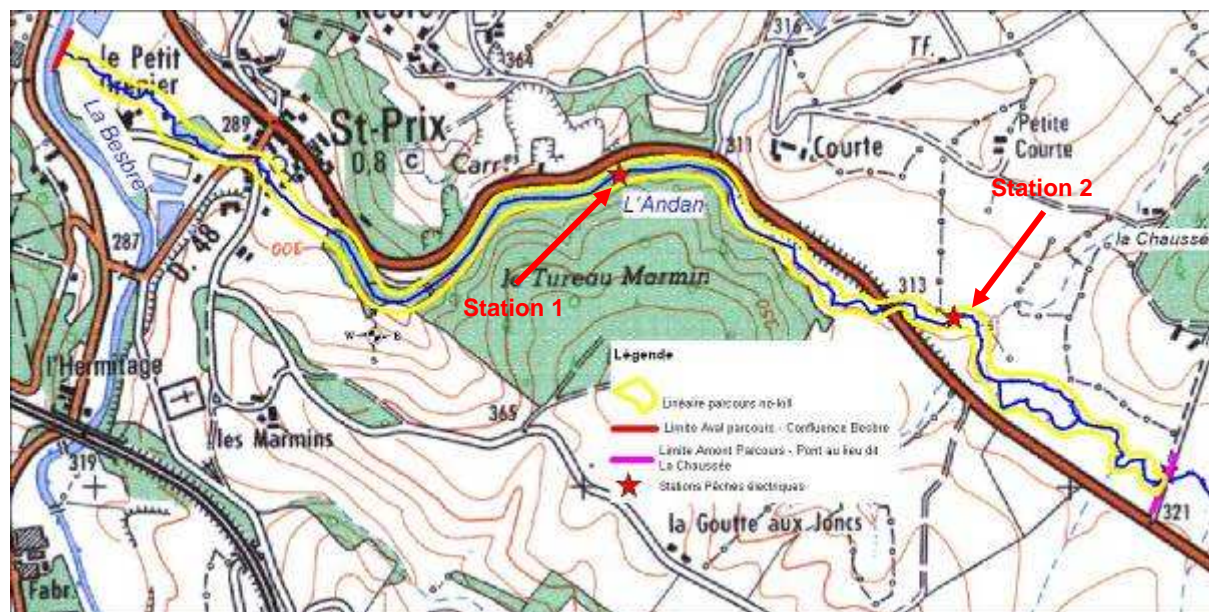


Figure 3 : Localisation des stations de pêches électriques sur le parcours no-kill

9.1 Résultats des pêches électriques

Station 1 :

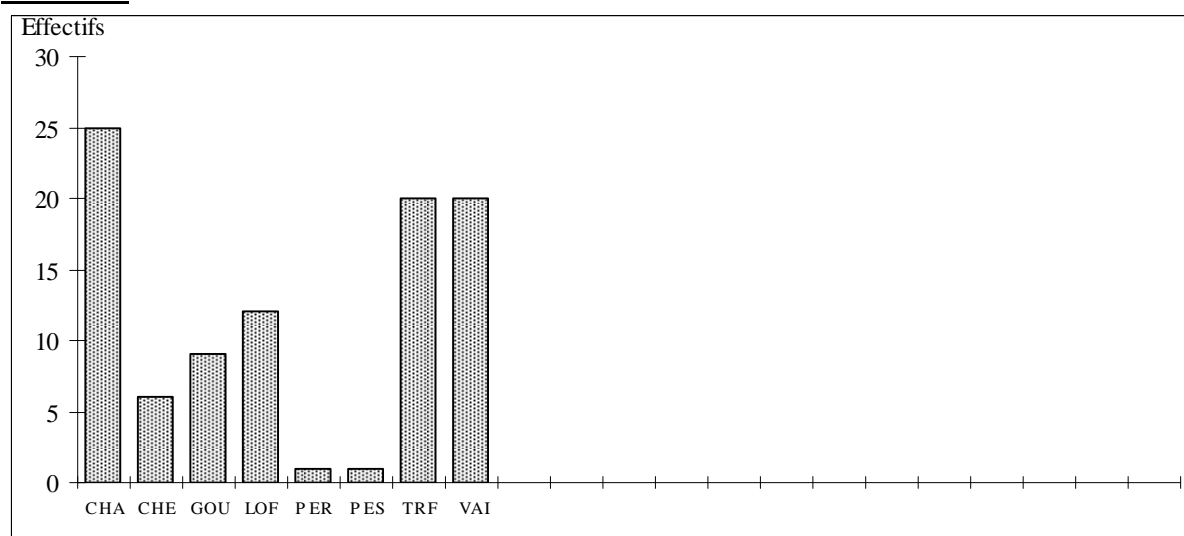


Figure 4 : Histogramme des captures réalisées par pêche à l'électricité sur la station n°1

Le peuplement sur le secteur 1 est constitué principalement d'espèces caractéristiques de cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole à savoir Chabot, Truite fario et Vairon. Vingt truites fario ont été recensées sur un linéaire de 98 m représentant une superficie d'environ 255 m². La truite fario représente environ 20% du peuplement piscicole. La densité de cette espèce sur ce secteur est d'environ 8 ind/100m², ce qui apparaît faible pour un cours d'eau d'une largeur moyenne inférieure à 3m.

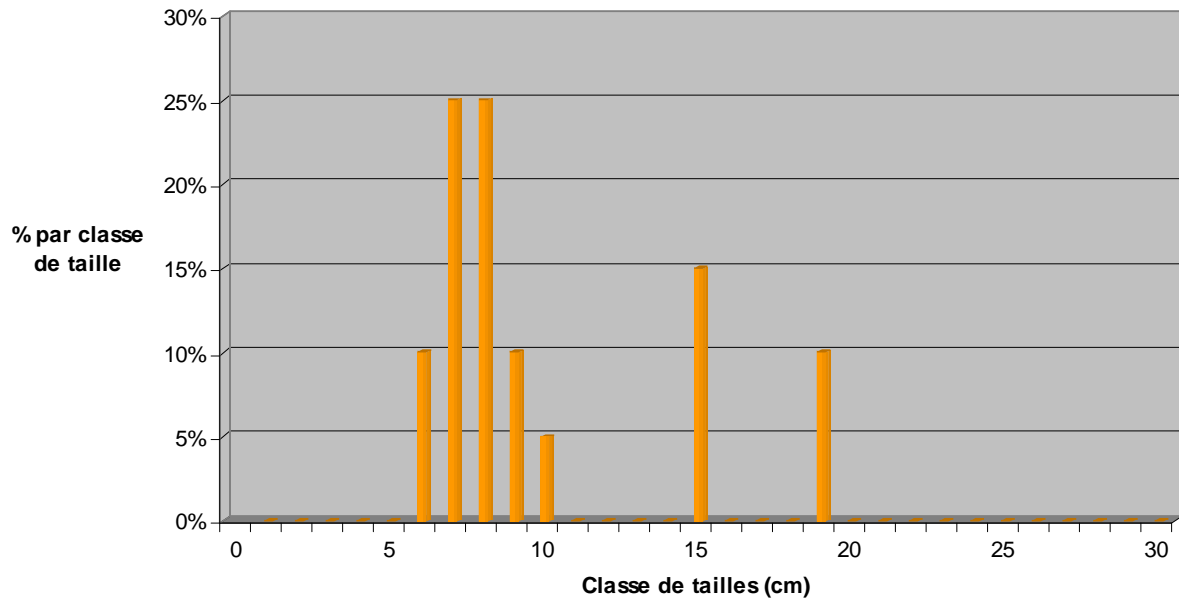


Figure 5 : Structure de peuplement des truites observée sur la station 1

On remarque que la population de truites échantillonnées sur la station est caractérisée en majorité par des juvéniles de l'année (0+). Les stades truitelle, sub-adulte et adulte sont peu représentés voire absents. Les ruisseaux du type de l'Andan, notamment dans ses parties présentant principalement des courants, apparaissent normalement comme des secteurs privilégiés de la reproduction qui doivent renfermer une majorité en proportion de truitelles de l'année. Des adultes peuvent s'y rencontrer mais lorsque les niveaux d'eau dans le ruisseau sont plus importants ce qui permet d'obtenir la présence de davantage de mouilles, habitats préférentiels des adultes et sub-adultes. La présence de truitelles de l'année traduit d'un réel potentiel de l'Andan pour la production de cette espèce pouvant contribuer ainsi au repeuplement naturel de la Besbre.

Station 2 :

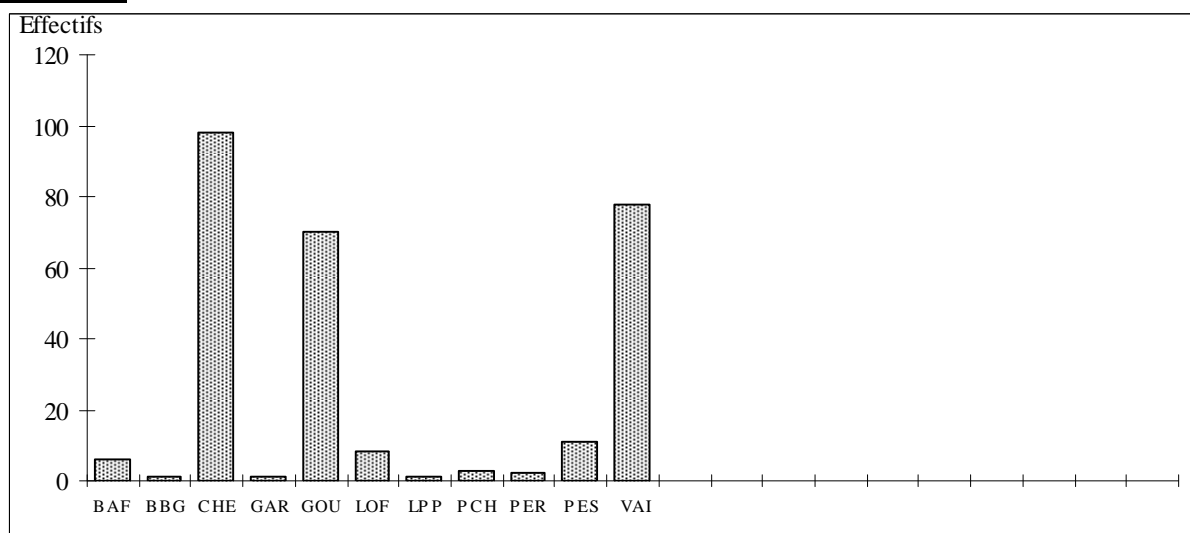


Figure 6 : Histogramme des captures réalisées par pêche à l'électricité sur la station n°2

Aucune truite n'a été trouvée lors de la pêche électrique réalisée sur la station 2. Il faut noter que l'échantillonnage a été réalisé en fin d'été, en situation d'étiage avec des températures de l'eau relativement élevée (18°C). Compte tenu de la présence de mouille et d'habitats profonds sur ce

secteur (prof. > 30cm), type d'habitats préférentiels pour les truites adultes, on peut imaginer que lorsque le niveau d'eau est plus important (printemps, hiver), des truites adultes peuvent coloniser ce milieu en remontant depuis la Besbre. Les résultats de cette pêche électrique traduisent bien des perturbations occasionnées par les étangs situés à l'amont avec la présence d'espèces non souhaitées en 1ère catégorie piscicole comme la perche soleil et commune, le poisson-chat ou encore le black-bass.

⇒ **Le suivi du peuplement par pêches électriques sur ces stations permettra de faire un bilan de la mise en place du no-kill sur l'Andan.**

De plus, un suivi thermique sur l'Andan a été réalisé au cours de la période estivale 2009 afin d'évaluer l'adéquation entre les conditions thermiques et la possibilité de maintenir une population de truite fario. Les résultats sont en cours d'exploitation.

10 Mesures complémentaires à envisager

En complément de la mise en œuvre d'une gestion halieutique particulière (no-kill), des actions de restauration pourront être envisagées afin d'améliorer les conditions du milieu sur l'Andan. Les mesures à mettre en œuvre peuvent être :

- Limiter l'érosion des berges et le colmatage du substrat par des sédiments fins en empêchant l'accès des bovins aux berges par la pose de clôture et la création d'abreuvoirs fixes – nécessite une concertation avec les exploitants agricoles.
- Limiter l'ensablement et le colmatage du substrat en améliorant les rejets d'eaux pluviales de la carrière de St Prix.
- Améliorer de la qualité de l'eau, limiter le colmatage du substrat et empêcher l'apport d'espèces indésirables en réduisant les impacts des plans d'eau par suivi du bon respect et application des normes de vidanges.
- Restaurer, diversifier et valoriser les habitats pour la truite en créant des petits aménagements piscicoles de différentes natures dans les parties de plat sur le secteur amont du parcours :
 - Déflecteurs pour favoriser l'auto-curage du lit, le dépôt de zone de graviers et le décolmatage de zones de frayères potentielles.
 - Enrochements répartis pour diversifier les écoulements et provoquer des accélérations de courants.
 - Seuils de fond pour engendrer le creusement de fosses dans lesquelles les truites pourront se maintenir, notamment en période d'étiage.

11 Annexes

11.1 *Courrier de demande officielle de l'AAPPMA de Lapalisse pour la création du parcours no-kill sur l'Andan*

11.2 *Copie des baux de pêche sur l'Andan*

11.3 *Délibération de l'Assemblée Générale du 22 novembre 2008 de l'AAPPMA approuvant le projet de création de parcours no-kill*